

## **Viabilité de l'environnement**

### **Une évaluation de l'aide du Groupe de la Banque mondiale**

<http://www.worldbank.org/ieg>

<http://www.ifc.org/ieg>

<http://www.miga.org/ieg>

©2008 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
Téléphone : 202-473-1000  
Site web : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)  
Courriel : [feedback@worldbank.org](mailto:feedback@worldbank.org)

Tous droits réservés

1 2 3 4 5 11 10 09 08

Cet ouvrage, à l'exception des chapitres « Réponse de la Direction » et « Résumé du Président », a été établi par les services du Groupe d'évaluation indépendant du Groupe de la Banque mondiale. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont présentées ne reflètent pas nécessairement les vues des Administrateurs de la Banque mondiale ou des pays qu'ils représentent. L'ouvrage ne souscrit à aucune conclusion générale au-delà du domaine couvert par l'évaluation, y compris en ce qui concerne la performance globale passée, présente ou à venir de la Banque mondiale.

Le Groupe de la Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

#### **Droits et licences**

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ou transmise sans l'autorisation préalable de la Banque mondiale. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale encourage la diffusion de ses études et, normalement, accorde sans délai l'autorisation d'en reproduire des passages.

Pour obtenir cette autorisation, veuillez adresser votre demande en fournissant tous les renseignements nécessaires, par courrier, au Copyright Clearance Center Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, États-Unis ; téléphone : 978-750-8400 ; télécopie : 978-750-4470 ; site web : [www.copyright.com](http://www.copyright.com).

Pour tout autre renseignement sur les droits et licences, y compris les droits dérivés, envoyez votre demande par courrier à l'adresse suivante : Office of the Publisher, The Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis ; par télécopie : 202-522-2422 ; ou par courriel : [pubrights@worldbank.org](mailto:pubrights@worldbank.org).

Photo de couverture : Partie supérieure gauche : station d'épuration des eaux usées au Honduras ; photo reproduite avec la permission de Jouni Martii Eerikainen. Partie supérieure droite : Plantation de caféiers ; photo reproduite avec la permission de Jouni Martii Eerikainen. Partie inférieure gauche : Chemin forestier dans une région déboisée de Bornéa à Sabah (Malaisie) ; photographie reproduite avec l'aimable autorisation de Frans Lanting/Corbis. Partie inférieure droite : Usine de charbon le long des Trois Gorges du fleuve Yangtze (Chine) ; photographie reproduite avec l'aimable autorisation de Keren Su/CORBIS.

ISBN-13: 978-0-8213-7670-6

e-ISBN-13: 978-0-8213-7671-3

DOI: 10.1596/978-0-8213-7670-6

La demande de catalogage avant publication a été déposée à la *Library of Congress*.

InfoShop de la Banque mondiale  
Courriel : [pic@worldbank.org](mailto:pic@worldbank.org)  
Téléphone : 202-458-5454  
Télécopie : 202-522-1500

Groupe indépendant d'évaluation  
Programmes de connaissances et renforcement  
des capacités d'évaluation (IEGKE)  
Courriel : [ieg@worldbank.org](mailto:ieg@worldbank.org)  
Téléphone : 202-458-4497  
Télécopie : 202-522-3125

Imprimé sur papier recyclé

# Table des matières

Abréviations  
Remerciements  
Avant-propos  
Préface  
Résumé analytique  
Déclaration du Groupe consultatif  
Réponse de la Direction  
Synthèse du Président : Comité pour l'efficacité du développement (CODE)  
Glossaire

## 1 Le contexte

Croissance, pauvreté et environnement  
Interventions du Groupe de la Banque dans le domaine de l'environnement  
Stratégies et aide financière du Groupe de la Banque en matière d'environnement

## 2 L'évaluation

Objectifs et cadre de référence  
Approches et contraintes méthodologiques

## 3 La Banque mondiale et l'environnement

Les instruments de la Banque mondiale  
Éviter les effets nocifs : principes de sauvegarde environnementale  
Exercer une influence positive : Gestion raisonnable, prise en compte systématique de l'environnement, viabilité mondiale, partenariats, et la Stratégie de 2001

## 4 L'IFC, la MIGA, et l'environnement

Évaluation des résultats de l'IFC  
Évaluation des résultats de la MIGA

## 5 Rehausser l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale

Contraintes extérieures  
Contraintes intérieures  
Coordination à l'intérieur du Groupe de la Banque

## 6 Conclusions et recommandations

Conclusions  
Recommandations

## Annexes

93 A : Méthode d'évaluation  
107 B : Constatations pertinentes d'évaluations antérieures de l'IEG  
111 C : Études monographiques : vue d'ensemble  
117 D : Synthèse des conclusions des études monographiques : priorités environnementales et assistance de la Banque

- 137 E : Projets environnementaux de la Banque mondiale examinés aux fins de la présente évaluation
- 139 F : Examen du portefeuille de projets environnementaux

## Notes de fin

## Bibliographie

### Encadrés

- 3.1 Effets positifs de l'aide hors-prêt : trois exemples
- 3.2 Une administration générale inégale dans les pays étudiés
- 3.3 Bilan de la prise en compte systématique des questions environnementales dans les pays étudiés
- 3.4 Développement durable mondial et avantages locaux dans les pays étudiés
- 3.5 Partenariats fructueux de la Banque en faveur de l'environnement au Brésil
- 3.6 Liens entre l'environnement et la pauvreté au Brésil, en Chine, en Inde et à Madagascar
- 3.7 La santé et l'environnement dans certains des pays étudiés
- 3.8 Environnement et vulnérabilité en Inde et en Chine
- 3.9 Capacité de gestion environnementale - Inde
- 3.10 Gestion de la qualité de l'air dans les zones métropolitaines
- 3.11 La Banque et la gouvernance environnementale au Brésil, en Chine et en Afrique
- 4.1 Politiques, normes de performance et stratégie à l'appui du développement durable
- 4.2 Catégorisation des risques des projets de l'IFC

### Graphiques

- 1.1 Les liens entre la croissance, la pauvreté et l'environnement
- 1.2 Les opérations liées à l'environnement du Groupe de la Banque mondiale
- 2.1 Les clés de l'efficacité
- 3.1 Part des projets de la Banque dans le portefeuille de projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles par région, exercices 1990-2007
- 3.2 Part des engagements environnementaux de la Banque dans le portefeuille de projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles par région, exercices 1990-2007
- 3.3 Montant des engagements du portefeuille de projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et nombre de projets par exercice
- 3.4 Pourcentage des projets d'environnement, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et de l'ensemble des projets achevés de la Banque jugés satisfaisants, par exercice d'approbation, 1990-2005
- 3.5 Pourcentage des projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles achevés jugés satisfaisants, par commission technique compétente

- 3.6 Performance du portefeuille de projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelle et de projets environnementaux, par région, exercices 1990-2007
- 4.1 Taux de réussite des projets de l'IFC en termes d'effets sociaux et environnementaux, par secteur
- 4.2 Taux de réussite des projets de l'IFC en termes d'effets sociaux et environnementaux, par région
- 4.3 Taux de réussite, en termes d'effets sociaux et environnementaux, par critère de performance des projets faisant intervenir des intermédiaires financiers
- 4.4 Composition du portefeuille de la MIGA, par région
- 4.5 Composition du portefeuille de la MIGA, par secteur
- 4.6 Comparaison des notations de performance aux stades de l'approbation et de l'évaluation des projets
- 4.7 Choix des critères de performance en matière de sauvegarde aux stades de l'approbation et de l'évaluation des projets

### Tableaux

- 3.1 Portefeuille par région, exercices 1990-2007
- 3.2 Projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles par thème, exercices 1990-2007
- 4.1 Engagements et catégories environnementales, par secteur, exercices 1990-2006
- 4.2 Taux de réussite, en termes d'effets sociaux et environnementaux, par année, de 632 projets d'investissement évalués de l'IFC
- 4.3 Taux de réussite, en termes d'effets sociaux et environnementaux, des projets de supervision élargis de l'IFC

# Avant-propos

Les problèmes environnementaux qui touchent notre planète ont connu une aggravation spectaculaire ces dernières décennies, et comptent désormais parmi les défis les plus inquiétants pour le bien-être de la population mondiale. Tous les pays sont concernés, mais ce sont souvent les pays les plus pauvres et les populations les moins privilégiées qui paient le plus lourd tribut. La destruction de l'environnement et le changement climatique les frappent plus durement, et ils ont moins de moyens à leur disposition pour s'adapter à ces évolutions. La lutte contre la dégradation de l'environnement et à l'appui de la viabilité environnementale est inextricablement liée à la mission du Groupe de la Banque mondiale consistant à résorber la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des populations.

La présente évaluation examine l'efficacité du soutien apporté par le Groupe de la Banque mondiale à l'environnement entre 1990 et 2007. S'il est difficile de comparer le bilan des secteurs public et privé, l'étude a le mérite de réunir les observations concernant la Banque mondiale, l'IFC (Société financière internationale), et la MIGA (Agence multilatérale de garantie des investissements), et d'évaluer l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale dans son ensemble. Ce faisant, elle s'efforce également de définir les contraintes externes et internes qui pèsent sur cette efficacité, et propose des moyens d'en atténuer certaines, à l'échelon interne notamment.

Au cours de la période examinée, l'intérêt du Groupe de la Banque mondiale pour les questions environnementales a été grandissant. La Banque a fourni des

analyses et des financements aux autorités pour les aider à traiter les priorités en matière de biodiversité, de gestion des ressources en terre et en eau, de lutte contre la pollution et de politique environnementale. L'IFC a mis au point des normes environnementales pour l'investissement privé, offert des services consultatifs aux entreprises en matière de performance environnementale et sociale, et assuré la promotion du rendement énergétique et des technologies propres. La Banque mondiale, l'IFC et la MIGA ont appliqué des principes de sauvegarde ou des normes afin de minimiser les effets préjudiciables à l'environnement dérivant des projets qu'elles financent.

Le Groupe de la Banque mondiale a été l'un des premiers à plaider en faveur de la viabilité environnementale, mais n'est pas parvenu à faire de la gestion prudente de l'environnement une partie centrale ou intégrante des programmes nationaux ou la condition à une croissance durable, ni à fournir des prêts à l'appui des priorités environnementales, souvent en raison du peu d'intérêt manifesté par les pays. La viabilité écologique doit devenir une composante fondamentale des orientations stratégiques du Groupe, et occuper une place plus importante dans les stratégies d'aide aux régions et aux pays. Les équipes opérationnelles doivent dépasser le cloisonnement sectoriel pour collaborer de manière plus efficace et renforcer les compétences dans des domaines écologiques fondamentaux, depuis la lutte contre la pollution jusqu'à la conservation de la biodiversité. L'institution doit assurer une coordination plus efficace entre la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA, et avec les partenaires extérieurs afin d'exploiter leurs synergies. Enfin, les trois branches du Groupe doivent – de

manière quelque peu différente – améliorer sensiblement leur capacité à évaluer intégralement les retombées de leurs interventions sur l’environnement.

Les dégâts environnementaux et les dangers liés au changement climatique mondial constituent une menace cruciale pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Par son orientation stratégique, le Groupe de la Banque

mondiale peut exercer une influence déterminante sur les autorités nationales et les agents privés pour les amener à protéger l’environnement et à favoriser ainsi la croissance et le bien-être futurs.

*Vinod Thomas*

Directeur général, Évaluation

## Résumé analytique

Le changement climatique est à la une de l'actualité. Mais d'autres problèmes environnementaux gagnent également en importance actuellement, depuis la pollution locale de l'air et de l'eau jusqu'à l'érosion des sols, la pénurie d'eau, la déforestation et l'appauvrissement de la biodiversité. Ces problèmes sont particulièrement graves dans les pays en développement et en transition, et ont un effet singulièrement pénalisant sur les pauvres.

Les secteurs public et privé ont tous deux un rôle capital à jouer et doivent unir leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes environnementaux, à l'échelle nationale et transnationale. Par ailleurs, dans le contexte d'une mondialisation croissante, les événements qui se produisent dans un pays, surtout s'il est grand, ont souvent des répercussions qui débordent largement ses frontières ; son empreinte écologique augmente alors de concert avec la croissance économique nationale. Les solutions à ces problèmes comptent parmi les défis les plus substantiels et primordiaux auxquels sont confrontés le Groupe de la Banque mondiale, les pays où il intervient, et la communauté du développement dans son ensemble. Une action plus efficace de leur part à tous s'impose.

La présente évaluation mesure l'appui apporté par le Groupe de la Banque à la viabilité de l'environnement – dans les secteurs public et privé – au cours des 15 années écoulées. Elle définit plusieurs problèmes cruciaux à résoudre, dont les plus importants sont peut-être l'adhésion insuffisante des autorités aux objectifs environnementaux et les lacunes de la capacité institutionnelle pour les traiter. Cela étant, il convient également de remédier aux failles internes au Groupe de

la Banque, notamment l'attention insuffisante qu'il prête au développement durable à plus long terme. Le Groupe doit mettre en place des mécanismes plus appropriés – sur différents plans, à la Banque mondiale, à l'IFC et à la MIGA – pour surveiller les résultats en matière d'environnement et évaluer les retombées de son action. Le renforcement de la coordination entre ses trois branches s'inscrit également parmi les enjeux déterminants.

Le soutien du Groupe à l'environnement s'est accentué au cours des 15 dernières années. Ses résultats se sont améliorés au fil du temps, même s'ils sont plus fragiles en Afrique subsaharienne qu'ailleurs. Dans le même temps, ainsi que l'ont signalé de récents rapports des Nations Unies et des rapports conjoints de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, les enjeux environnementaux, notamment ceux associés à l'objectif de développement du Millénaire concernant la viabilité environnementale, ont pris de l'ampleur, et les problèmes observables dans les domaines critiques que sont la pollution, les encombrements, l'extinction d'espèces et le changement climatique se sont aggravés. Compte tenu de leur caractère de bien public, le Groupe de la Banque mondiale a une responsabilité particulière à

assumer sur le front de l'environnement ; il joue en fait un rôle primordial dans les domaines de l'analyse et de la sensibilisation, aidant les pays à orienter leur action sur ces problèmes. Mais pour donner à ces derniers une priorité opérationnelle, d'autres efforts, bien plus vastes, s'imposent ; il s'agit notamment de déterminer de quelle manière la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA peuvent coopérer, compte tenu de l'interdépendance entre la croissance économique à long terme, la lutte contre la pauvreté et la viabilité environnementale.

### Le Groupe de la Banque mondiale et l'environnement

Jusqu'au milieu des années 80, l'action du Groupe en faveur de l'environnement se limitait pour l'essentiel à évaluer les retombées éventuelles de certains projets. C'est alors que des pressions extérieures l'ont amené à embrasser une perspective plus large. Dès le début des années 90, de nombreux pays préparaient, avec son aide, des Plans nationaux d'action environnementale, et les financements associés à l'environnement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de l'Association internationale de développement et de l'IFC avaient augmenté. Peu après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, la Banque a adopté un programme de travail articulé selon quatre axes : les mesures de sauvegarde, la gestion raisonnable de l'environnement, l'intégration des questions environnementales aux interventions macroéconomiques et sectorielles, et le développement durable.

La première stratégie environnementale officielle du Groupe a été approuvée en juillet 2001. Elle intégrait l'environnement à sa mission de lutte contre la pauvreté et mettait l'accent sur trois objectifs :

améliorer la qualité de vie, rehausser la qualité de la croissance, et protéger le patrimoine régional et mondial. La stratégie énonçait en outre l'engagement de l'institution à favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'avec la société civile, pour traiter les questions écologiques et promouvoir une gestion améliorée de l'environnement à l'échelon national et planétaire. Au cours des 15 dernières années, l'appui à l'environnement s'est intensifié. Le Groupe de la Banque mondiale est désormais la première source multilatérale de financements dans ce domaine (il administre notamment les dons du Fonds pour l'environnement mondial - FEM), et une source majeure de conseils à de nombreux pays et clients du secteur privé.

### Méthode d'évaluation

Dans l'idéal, il conviendrait d'évaluer l'efficacité du Groupe de la Banque en fonction des améliorations observables, dans le domaine de l'environnement, résultant des interventions qu'il finance. Or, même quand nous disposons d'informations sur l'évolution de la qualité de l'environnement, ce qui, trop souvent, n'est pas le cas, il nous est difficile d'obtenir une mesure précise des retombées de l'aide du Groupe car nous ne sommes pas en mesure de distinguer son influence bénéfique sur l'action publique et l'environnement de celle d'autres facteurs.

Étant donné ces limitations, qui sont communes à de nombreuses évaluations, nous nous sommes substantiellement appuyés ici sur des études monographiques réalisées en 2006 pour examiner l'influence de divers instruments sur l'environnement. Les études ont couvert un pays au moins de chacune des six régions opérationnelles du Groupe,

une attention particulière étant accordée à l'Afrique subsaharienne et aux plus grands clients de la Banque en termes de volume de prêt et/ou d'importance mondiale sur le plan de l'environnement – la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie. Les pays étudiés représentent plus de la moitié de la population mondiale, et quasiment la moitié de la superficie et du produit intérieur brut de l'ensemble des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

L'évaluation a porté sur la période débutant en 1990, année où le Groupe de la Banque a intensifié son appui à l'environnement. Des méthodes et mécanismes d'évaluation distincts ont été employés pour les différentes institutions du Groupe, choisis en fonction de leurs responsabilités, de leurs instruments et des informations disponibles. L'évaluation des interventions de la Banque mondiale a porté sur les opérations de prêt et d'analyse concernant les questions associées à l'environnement ainsi que sur l'évolution des stratégies nationales et du dialogue sur les politiques. S'agissant de l'IFC et de la MIGA, l'IEG a polarisé son examen sur les résultats de l'ensemble des projets (finances et garanties) en matière de respect des normes environnementales ; pour cela, il a fait appel à l'indicateur des effets environnementaux et sociaux et évalué la qualité des travaux environnementaux de l'IFC dans les phases d'évaluation et de supervision des projets. L'IEG a également examiné les récents services consultatifs axés sur l'environnement, examen qu'il a complété, dans le cas de l'IFC, par des études de cas concernant la plupart des pays examinés dans l'analyse de la Banque mondiale.

L'évaluation s'est efforcée de répondre à cinq questions :

- 1) Dans quelle mesure et avec quelle efficacité l'appui du Groupe de la Banque mondiale a-t-il concouru à améliorer la qualité et la pérennité de l'environnement ?
- 2) Dans quelle mesure les interventions du Groupe ont-elles été définies en fonction des priorités environnementales nationales et des besoins du secteur privé, et dans quelle mesure les considérations environnementales ont-elles été intégrées à l'assistance du Groupe ?
- 3) Une amélioration est-elle observable dans l'élaboration et l'exécution des projets d'investissements liés à l'environnement de la Banque et, dans l'affirmative, quels sont les facteurs qui ont favorisé cette amélioration ? Les investissements et services consultatifs de l'IFC et de la MIGA ont-ils renforcé la gestion des risques environnementaux chez leurs clients du secteur privé ?
- 4) Dans quelle mesure, et de quelle manière, les partenariats et la coordination du Groupe de la Banque mondiale ont-ils accru l'efficacité de son soutien à l'environnement ?
- 5) Quelles sont les contraintes intérieures et extérieures qui ont limité l'efficacité de l'aide du Groupe, et par quels moyens est-il possible de les atténuer ?

### **Vue d'ensemble du portefeuille et des résultats**

Le Groupe de la Banque intervient sous plusieurs angles sur le front de l'environnement, en interaction avec les autorités nationales, d'autres institutions financières, les clients du secteur privé et la société civile. La Banque mondiale apporte une assistance aux pays sous forme de services d'analyse, de conseil et de prêt afin de les aider à traiter les priorités environnementales et d'appuyer leurs réformes. Dans le cadre de leur engagement aux côtés du secteur privé, l'IFC et la MIGA se sont généralement

efforcées de veiller à ce que les investissements respectent les normes environnementales ; au cours de la décennie écoulée, l'IFC a cependant lancé plusieurs programmes de services consultatifs axés sur l'environnement et forgé des partenariats avec les institutions financières des principes d'Équateur. De ce fait, si l'IFC et la MIGA ont moins de projets d'investissement direct visant en soi à améliorer l'environnement que la Banque mondiale, toutes leurs opérations de financement, à l'instar des projets d'investissement de la Banque, doivent respecter les obligations de vigilance en matière d'environnement. Par ailleurs, bon nombre de projets de l'IFC comportent des éléments bénéfiques pour l'environnement, comme l'amélioration du rendement énergétique.

Entre les exercices 1990 et 2007, le montant total des engagements de la Banque mondiale s'est élevé à 401,5 milliards de dollars pour 6 792 projets. Selon les estimations officielles, les 2 401 projets dont il a été précisément établi qu'ils portaient sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles comporteraient des engagements de l'ordre de 59 milliards de dollars à cet effet. Ce chiffre est cependant approximatif, et semble surestimer le volume réel de ressources directement consacrées à l'amélioration de l'environnement. Outre les prêts à l'appui des politiques de développement associés à l'environnement (il s'agit d'une aide budgétaire générale apportée en échange de réformes), qui avaient atteint 3,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2007, les engagements au titre de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les projets d'investissement jugés être consacrés à 80 % au moins à l'amélioration de la qualité de l'environnement s'élevaient à 18,2 milliards de dollars (le reliquat des

59 milliards de dollars concernait des projets dont la part consacrée à l'environnement était moindre). Le montant total englobe les dons du FEM administrés par la Banque, les projets au titre du Protocole de Montréal et les fonds de crédits-carbone. Un pourcentage appréciable de cette somme concerne l'infrastructure d'assainissement (stations d'épuration des eaux usées en Chine et ailleurs par exemple). Étant donné la façon dont les engagements de la Banque sont définis, il est difficile de déterminer précisément quelle part des prêts a été directement allouée à l'amélioration de l'environnement. La priorité accordée aux prêts à l'appui de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles semble cependant modeste.

Les résultats des projets environnementaux de la Banque mondiale, quoique légèrement inférieurs à la moyenne de l'ensemble du portefeuille, ont enregistré une amélioration, le bilan affiché pour la seconde moitié des années 90 jusqu'à aujourd'hui étant meilleur que celui du début et du milieu des années 90, ce qui s'explique par les connaissances acquises et par l'abandon de certaines approches peu fructueuses. Les projets environnementaux ont enregistré leurs plus mauvais résultats en Afrique subsaharienne, mais toutes les régions ont eu leur part de réussites et d'échecs.

L'aide de l'IFC au secteur privé dans son ensemble (autrement dit, pas dans le seul domaine de l'environnement) a rapidement augmenté ces dernières années, ses engagements annuels ayant plus que doublé pour passer de 3,9 milliards de dollars en 2003 à 8,2 milliards de dollars en 2007. Entre l'exercice 1990 et la fin de l'exercice 2007, l'IFC a engagé quelque 56 milliards de dollars. Son soutien à l'environnement

comprend les projets du FEM, à hauteur de 1 milliard de dollars environ, et une participation de 185 millions de dollars à un Fonds-carbone financé par les Pays-Bas. Il couvre également les services de conseil à l'appui de projets soucieux de viabilité sociale et environnementale pour un total de 208 millions de dollars à la fin de 2007, soit un quart du financement des services de conseil de l'IFC.

Entre les exercices 1990 et 2007, la MIGA a émis des garanties en faveur de 510 projets représentant au total une couverture de 16,7 milliards de dollars (là encore, il s'agit d'un chiffre global, qui ne porte pas uniquement sur l'environnement). La majeure partie de ses opérations dans les secteurs non-financiers ont été consacrées au secteur de l'infrastructure, au secteur manufacturier et aux industries extractives. Comme dans le cas de l'IFC, rares sont les opérations de la MIGA qui visent spécifiquement à éviter des dommages à l'environnement. Mais le financement de technologies modernes dans le secteur privé, s'il a pour objectif premier de rehausser la productivité et la qualité des produits, a aussi généralement pour effet d'atténuer les effets préjudiciables à l'environnement puisque ces nouvelles technologies en remplacent de plus anciennes.

Ces dernières années, l'IFC et la MIGA ont redoublé d'efforts pour sensibiliser leurs clients aux problèmes environnementaux. En avril 2006, l'IFC a établi sa politique et ses normes de performance en matière de viabilité sociale et environnementale, lesquelles ont été adoptées (et adaptées) par la MIGA et sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007. L'effet de ces nouvelles normes ne peut encore être évalué. Néanmoins, c'est en Afrique, en partie à cause de la capacité plus faible des entités parrainantes et (parfois) de leur

engagement hésitant envers le développement durable, et dans certains secteurs industriels que les écarts de conformité et de performance environnementales les plus notables ont été observés dans les projets de l'IFC au cours des 15 dernières années. La MIGA a également fait une place grandissante aux questions environnementales dans ses garanties, et s'est servi de ses contrats pour définir des politiques de sauvegarde, des lignes directrices et des critères applicables en matière d'action correctrice. Des améliorations s'imposent toutefois, notamment dans les projets (de catégorie B) moins soucieux de l'environnement, dont les retombées éventuelles sont généralement moins prises en compte.

### Principales conclusions de l'évaluation

Le Groupe de la Banque mondiale a été l'un des premiers à appeler l'attention sur l'importance planétaire de la pérennité environnementale. Dès 1990, il a intégré les questions environnementales à ses stratégies et à ses produits analytiques et de prêt, évolution qui s'est accélérée depuis 2001 ; il a apporté une assistance à la protection de l'environnement au travers de divers services financiers et non-financiers, d'investissements et de garanties au secteur privé, et de programmes et partenariats régionaux et mondiaux. Il a généralement été en mesure de satisfaire aux demandes des pays désireux d'établir des priorités environnementales (bien que cette démarche relève, en dernière instance, des pays eux-mêmes), et des clients du secteur privé soucieux de déterminer si leurs opérations auront un impact direct sur l'environnement et d'y remédier. Il s'est montré nettement moins capable de faire de ces opérations un élément central des programmes nationaux, de les y intégrer en tant que conditions à une croissance

durable et à la réduction de la pauvreté, et de fournir des prêts pour aider les pays à traiter les problèmes environnementaux prioritaires – souvent en raison du peu d'intérêt manifesté par les pays pour cette forme d'assistance.

### *Stratégies-pays.*

Les stratégies-pays de la Banque tiennent généralement compte des priorités nationales en matière d'environnement, mais ne prêtent souvent pas suffisamment attention aux questions de viabilité à plus long terme. Leur traitement de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles s'est amélioré au cours des 20 dernières années ; c'est par exemple le cas pour le Brésil, la Chine et Madagascar. Il existe en revanche des exemples majeurs du contraire. Ainsi, les stratégies de la Banque pour la Russie font une place de second plan à l'environnement, signe que l'administration centrale est moins désireuse d'emprunter et de recevoir des conseils pour résoudre les problèmes environnementaux. L'attention accordée à l'environnement a fluctué, au fil du temps, en Égypte, au Ghana, en Inde, en Ouganda, et au Sénégal.

La plupart des stratégies-pays de la Banque n'intègrent pas les opérations associées à l'environnement de l'IFC et de la MIGA. Or, depuis quelques années, ces deux institutions ont fait de l'environnement une priorité stratégique. Les documents *Orientations stratégiques* de l'IFC approuvés par le Conseil au cours de la décennie écoulée ont fait une place importante à la viabilité environnementale et sociale. La prise en compte de ces questions dépend de l'ampleur de l'engagement de l'IFC et de la MIGA dans les pays, de la nature et de l'étendue des effets environnementaux de leurs opérations, et du degré de coordination nécessaire entre l'action publique et les investissements du secteur privé. Dans de

nombreux domaines (prévention de la déforestation, protection de la biodiversité, et opérations nouvelles de lutte contre le changement climatique dans de nombreuses régions du monde), une meilleure coordination des opérations de la Banque, de l'IFC et de la MIGA qui agissent sur l'environnement s'impose pour renforcer l'efficacité globale de l'institution.

### *Analyses, financements et garanties*

Les activités hors prêt de la Banque mondiale ont souvent produit des résultats tout aussi significatifs, en termes d'assainissement de l'environnement, que les opérations de prêt. C'est par exemple le cas de la lutte contre la pollution industrielle en Indonésie et de la gestion des bassins hydrographiques en Chine. Il est cependant arrivé que même dans les cas où les problèmes environnementaux étaient particulièrement graves, les opérations analytiques et/ou de prêt de la Banque les traitent de manière inégale. Le bilan à cet égard est relativement positif dans des pays tels que la Chine et le Brésil, mais moins complet ou moins bien intégré (surtout en ce qui concerne les opérations de prêt) en Inde, en Russie, en Égypte, et dans les pays d'Afrique subsaharienne étudiés ici. On citera parmi les raisons qui expliquent ces différences l'ampleur des programmes nationaux et les ressources dont ils disposent, l'absence de demande de la part des clients, et les compétences des institutions nationales et locales.

À en juger par les évaluations des opérations achevées dans les pays examinés et par un examen global du portefeuille des opérations de gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la Banque, l'efficacité varie selon le type de projets. Les opérations de gestion des terres et des bassins versants, les projets communautaires de gestion des forêts et les dons visant à réduire les

substances nocives pour l'ozone, par exemple, ont généralement affiché des résultats satisfaisants, de même que la plupart des projets de conservation de la biodiversité (malgré les problèmes rencontrés les premières années). D'après une appréciation globale des résultats, les projets de gestion des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et les projets d'environnement urbain, malgré quelques insuffisances, ont pour l'essentiel été satisfaisants.

À l'inverse, les opérations visant à lutter contre la pollution industrielle que la Banque a financées par des lignes de crédit n'ont été que partiellement satisfaisantes du point de vue de la qualité de l'environnement. La Banque a néanmoins dégagé des enseignements de cette expérience et, dans la plupart des pays, a renoncé à cette approche au profit d'autres méthodes telles que les programmes d'information du public, qui ont eu des résultats plus concluants. Les projets de renforcement des capacités environnementales ont eux aussi souvent affiché des résultats insuffisants, mais se sont généralement avérés plus probants quand leur objectif consistait à apporter des améliorations concrètes à l'environnement que lorsqu'ils portaient essentiellement ou exclusivement sur le développement institutionnel. Les opérations de prêt à l'appui de politiques de développement associées à l'environnement, pour leur part, offrent la possibilité d'influencer les politiques et les institutions concernées. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit là de projets récents et que, de manière générale, des approches programmatiques ont été appliquées, seules l'évolution des politiques et des institutions peut être évaluée à ce stade. Il conviendra de mesurer les réalisations environnementales à plus long terme pour définir l'efficacité de ces projets dans la

réalisation des objectifs de viabilité environnementale.

En Afrique subsaharienne et ailleurs, l'intégration des questions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles aux crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CSRP) et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur lesquels ils se fondent élaborés par les pays n'a pas reçu la priorité voulue. Les interventions du Groupe de la Banque mondiale ont également été peu nombreuses dans le domaine du changement climatique. Cette lacune est particulièrement grave au regard des besoins d'adaptation grandissants en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Un changement se dessine toutefois, la Banque et l'IFC envisageant de faire une place nettement plus large aux problèmes liés au climat dans les prochaines années.

Enfin, même si la Banque mondiale applique des règles de vigilance environnementales à tous ses projets d'investissement, elle ne dispose pas (contrairement à l'IFC) d'un mécanisme global de suivi et de notification qui lui permettrait d'évaluer plus systématiquement les composantes et les résultats environnementaux des projets qu'elle finance. C'est là un aspect qui doit être évalué par la Banque elle-même et par une entité indépendante.

S'agissant de l'IFC, deux-tiers environ des projets d'investissement ont satisfait à leurs normes et critères environnementaux et sociaux. Des insuffisances substantielles ont été observées dans les projets d'investissement en Afrique subsaharienne, qui tiennent en partie aux raisons exposées plus haut, et dans les secteurs du textile, du tourisme, de l'agriculture, de la sylviculture, et dans le secteur alimentaire et des boissons. L'IFC a exercé une influence positive en aidant ses clients à établir des systèmes de

gestion pour mieux administrer les questions environnementales et sociales à l'échelle de l'entreprise. C'est là un élément important, compte tenu de la priorité grandissante accordée par l'IFC aux prêts aux entreprises et aux prises de participation couvrant l'ensemble des opérations de ses clients, plutôt qu'au financement plus restreint de projets. Une évaluation externe a estimé que l'efficacité globale des programmes conduits par l'IFC et le FEM était satisfaisante, les résultats des projets étant mitigés. Un examen partiel des programmes de services consultatifs axés sur l'environnement et des évaluations récentes de projets achevés ont observé quelques résultats positifs mais, dans de nombreux cas, les données disponibles n'ont pas permis de les évaluer en regard des résultats escomptés.

La qualité du travail de l'IFC dans le domaine de l'environnement a été globalement satisfaisante au niveau de l'évaluation des projets, mais la supervision des projets faisant intervenir des intermédiaires financiers a été insuffisante. Son évaluation des projets a été efficace en termes d'identification des risques directs pour l'environnement, des risques sociaux et sanitaires, et des risques concernant la sécurité dans les projets du secteur réel, et a promptement fait figurer sous forme légale les conditions générales auxquelles l'IFC soumet les projets faisant intervenir des intermédiaires financiers. Il convient cependant de mieux évaluer les effets environnementaux et sociaux indirects et induits, qui peuvent être considérables, par exemple dans les projets d'agro-industrie. Les normes de performance adoptées en 2006 par l'IFC offrent de nouveaux outils pour définir la sphère d'influence des projets, l'impact sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les effets cumulés ; la nouvelle procédure de revue

environnementale et sociale mise en œuvre en mai 2006 prévoit une évaluation et une supervision tenant compte des risques des intermédiaires financiers. Il est cependant trop tôt pour évaluer l'application de ces critères et leur effet sur les résultats en matière d'environnement.

L'IFC, lorsqu'elle évalue les effets environnementaux et sociaux de ses projets, se contente généralement de mesurer leurs retombées sur l'environnement et leur respect des normes et critères au niveau des entreprises. Or, en tant qu'institution du Groupe de la Banque mondiale, l'IFC a un impact qui recouvre également les effets sectoriels ou régionaux des opérations qu'elle finance. En conséquence, il conviendrait que ses propres évaluations, de même que les évaluations indépendantes, soient élargies à l'examen de ces effets.

S'agissant de la MIGA, le bilan de ses opérations de garantie en matière de respect des normes et critères environnementaux varie selon que les projets risquent d'avoir des effets environnementaux et sociaux graves (catégorie A) ou moins graves (catégorie B). S'agissant des projets de catégorie B, les mesures adoptées dans les phases liminaires ne sont pas toujours entièrement appliquées, ce qui semble indiquer qu'un appui et un suivi supplémentaires sont nécessaires. Comme l'IFC, la MIGA doit prêter davantage attention aux effets écologiques des investissements qu'elle finance.

Plus généralement, les disparités des normes environnementales appliquées aux projets de la Banque mondiale d'une part, et de l'IFC et de la MIGA d'autre part, méritent d'être évaluées. La Banque suit les principes de sauvegarde sociaux et environnementaux (politiques, procédures

et directives opérationnelles, dont la dernière révision partielle date d'août 2004), tandis que l'IFC a adopté en 2006 une politique et des normes de performance en matière de viabilité sociale et environnementale. La MIGA a suivi une démarche analogue en 2007. Une autre différence majeure est le recours à un panel d'inspection indépendant chargé de traiter les plaintes extérieures dans le cas de la Banque, tandis que l'IFC et la MIGA font appel au bureau du Conseiller-ombudsman, qui rend compte au Président du Groupe de la Banque mondiale. La question cruciale concerne les retombées de ces approches distinctes sur l'environnement. Il convient de les mesurer, et d'intégrer les résultats de cette appréciation aux politiques. L'évaluation que va prochainement effectuer l'IEG du devoir de vigilance environnementale et sociale dans l'ensemble du Groupe pourrait être utile à cet égard, mais une auto-évaluation approfondie s'impose également.

### *Des approches plus stratégiques et coordonnées s'imposent*

Il est capital que les autorités nationales adhèrent aux objectifs environnementaux. Le secteur public doit, au-delà de l'application de ses propres lois, instaurer les conditions qui encourageront et appuieront les investissements et la croissance écologiquement durables du secteur privé. Cette démarche revêt une importance particulière pour les secteurs de l'énergie, de l'eau, du traitement des eaux usées, et de la gestion et du recyclage des déchets, dont les effets sur l'environnement et sur la santé publique sont considérables. Par ailleurs, la prise en compte systématique des questions environnementales doit aller plus loin. Du fait que la plupart des problèmes écologiques sont des externalités spatiales

et concernent plus d'un secteur, il est souvent plus efficace de les traiter sous un angle transsectoriel et localisé. Beaucoup d'interventions financées par la Banque ne vont pas assez loin en ce sens. Les intervenants publics et privés, de même que les secteurs d'investissement, ont souvent besoin d'actions plus coordonnées ; c'est là un domaine dans lequel le Groupe de la Banque mondiale pourrait fournir une assistance plus large aux clients intéressés.

Dans son action à l'appui du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, le Groupe doit également prêter davantage attention à l'accentuation des effets écologiques internationaux dérivant de l'essor rapide des pays en développement – ainsi que des pays de l'OCDE –, notamment ceux résultant de l'intensification des échanges de matières premières et de produits agricoles et forestiers d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine vers l'Asie, ainsi qu'à l'intérieur de l'Asie. Compte tenu des problèmes environnementaux qui leur sont associés à l'échelle mondiale, notamment les effets du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité, divers analystes jugent ces pressions de plus en plus lourdes et inquiétantes.

### *Partenariats*

Le Groupe de la Banque travaille en collaboration avec divers programmes et réseaux de protection de l'environnement, régionaux et mondiaux, et par leur intermédiaire. On citera notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal et le Partenariat pauvreté-environnement avec d'autres organismes d'assistance des Nations Unies et bilatéraux. Ces partenariats ont souvent renforcé l'efficacité de l'aide du Groupe à la viabilité écologique, tant à l'échelon national que mondial. Néanmoins, les

missions que l'IEG a effectuées en Égypte, au Ghana, en Ouganda et au Sénégal ont révélé que d'autres bailleurs de fonds voient parfois dans la Banque un partenaire insuffisamment coopératif. Dans le même temps, la collaboration de la Banque avec des organisations non-gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement et avec d'autres donateurs au Brésil, en Chine, en Inde, à Madagascar et en Russie semble avoir renforcé leur efficacité mutuelle. Ces résultats positifs sont notamment associés à la présence de spécialistes de l'environnement de la Banque sur le terrain, laquelle varie en fonction de la taille et de la complexité de ses portefeuilles de projets dans les pays concernés.

L'IFC s'est efforcée d'élargir l'application de ses normes de performance aux investissements du secteur privé dans les pays en développement en travaillant avec des banques commerciales et d'autres banques multilatérales de développement. Les principes d'Équateur, qu'elle a instaurés en 2003, avaient été adoptés par 60 des grandes banques mondiales en mars 2008. Ils s'appliquent désormais à la plupart des financements de projets de grande envergure dans le monde en développement. Pour évaluer leur impact, il faudra néanmoins que les institutions financières améliorent la qualité et la transparence des informations fournies sur leur application.

### *Contraintes extérieures*

Plusieurs obstacles substantiels, à l'échelon des pays et des entreprises, limitent l'efficacité de l'action du Groupe de la Banque et d'autres bailleurs de fonds à l'appui de l'environnement. Dans de nombreux cas, c'est l'engagement insuffisant envers les politiques,

interventions et objectifs environnementaux à l'échelon national, infranational, et/ou à celui des entreprises qui constitue l'obstacle principal. L'explosion démographique, l'expansion économique et la pauvreté persistante, conjuguées aux failles du marché, du cadre de gouvernance et des institutions, demeurent déterminantes, de même que l'instabilité politique et les troubles civils, surtout dans les États fragiles. Des informations et une compréhension souvent inadéquates de la nature et des causes des problèmes environnementaux, la définition trop floue du programme environnemental national et de ses liens avec la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, et l'insuffisance des capacités juridiques, réglementaires, financières, techniques, humaines et institutionnelles constituent aussi des obstacles appréciables.

### *Contraintes internes*

Au sein du Groupe de la Banque mondiale, les contraintes ont notamment trait aux priorités concurrentes qui appellent l'attention des chefs de services, à l'insuffisance des compétences opérationnelles et techniques du personnel, et à l'utilisation sous-optimale de budgets administratifs limités. L'organisation de la Banque en départements géographiques et sectoriels est pertinente à maints égards ; il n'en demeure pas moins que ce cloisonnement des unités administratives peut faire obstacle à une assistance plus efficace, surtout pour le traitement des problèmes régionaux et mondiaux. La résolution des problèmes environnementaux nécessite souvent des interventions transnationales ou transrégionales (comme dans le bassin méditerranéen et le bassin du Nil). Autrement dit, certaines inerties internes doivent fréquemment être combattues.

Les programmes de la Banque étant déterminés par la demande au niveau des pays, la priorité accordée aux biens publics mondiaux, dont la qualité et la viabilité de l'environnement, est généralement insuffisante. De la même manière, les stratégies-pays et les stratégies régionales de la Banque ne prêtent pas suffisamment attention aux obstacles au développement durable et aux moyens de le favoriser. La résolution de ces problèmes appelle une forte volonté à l'échelon des entreprises et au niveau régional et national, et l'appui de travaux analytiques et d'autres instruments de grande qualité.

La coordination insuffisante des interventions à l'intérieur du Groupe constitue un autre handicap. Pour que l'IFC et la MIGA opèrent de manière efficace, il faut que des cadres juridiques et réglementaires adaptés soient mis en place et appliqués à l'échelon des pays. Les politiques et pratiques gouvernementales, en termes de transparence notamment, sont déterminantes à cet égard ; ce sont des domaines où la Banque exerce souvent une forte influence, bien que celle-ci varie sensiblement selon les pays et dans le temps. L'IFC aussi intensifie sa collaboration avec les autorités ; elle fournit par exemple des conseils sur les réformes visant à améliorer la viabilité du secteur privé, le gouvernement d'entreprise, et les partenariats publics-privés. La faisabilité des investissements privés est aussi parfois fonction de l'adéquation de l'infrastructure physique et économique, par exemple les installations de traitement des déchets et des eaux usées industrielles, souvent sous-développées ou inexistantes, et fournies par des services d'utilité publique qui sont des clients de la Banque mondiale. L'efficacité des réformes réglementaires soutenues par la Banque peut pour sa part être renforcée par des opérations parallèles de l'IFC et de la MIGA pour

inciter ses clients (et, plus généralement, le secteur privé) à respecter ces réglementations. Il convient de mieux définir et d'exploiter les possibilités d'une action coordonnée en faveur de la viabilité écologique.

L'accomplissement des objectifs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale – y compris ceux de la stratégie environnementale de 2001, à laquelle l'IFC et la MIGA n'ont guère participé – dépend en partie des mesures adoptées par le secteur privé pour mettre un terme aux dommages écologiques et améliorer la qualité de l'environnement, domaines dans lesquels l'IFC et la MIGA peuvent jouer un rôle déterminant. Un nombre grandissant de programmes urbains et ruraux bénéficient d'une collaboration étroite entre la Banque et l'IFC. Néanmoins, en l'absence d'un cadre commun qui permettrait au Groupe de déterminer l'ensemble des effets de ses interventions sur l'environnement, les institutions chargées des opérations avec le secteur privé et celles responsables du secteur public risquent de travailler selon des critères différents dans le domaine de l'environnement. Ce pourrait par exemple être le cas dans les secteurs de l'énergie, du transport, et de l'agroindustrie, et dans d'autres investissements à venir particulièrement critiques pour le changement climatique. Il importe donc que les nouveaux investissements effectués dans les secteurs public et privé (tels ceux réalisés dans l'électricité en Asie, et dans les projets d'agroindustrie concernant les forêts tropicales en Afrique, en Asie ou en Amérique latine) obéissent aux mêmes normes de performance environnementale et s'efforcent constamment de limiter les dégâts environnementaux, notamment la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre. Il est indispensable de renforcer la coordination des stratégies, des approches et des interventions à l'intérieur de la

Banque, au niveau des entreprises comme à celui des pays.

## Recommandations

Compte tenu de l'importance grandissante de la viabilité écologique pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le bien-être humain, dont rendent compte de récents rapports des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et les conclusions de la présente évaluation, le Groupe de la Banque doit s'efforcer de rehausser l'efficacité de ses opérations à l'appui de la durabilité de l'environnement. L'IEG formule les recommandations suivantes (on en trouvera une présentation détaillée au chapitre 6) :

- 1. Faire une plus grande place à la viabilité écologique au sein du Groupe de la Banque mondiale, en veillant à ce que les questions environnementales soient pleinement intégrées aux analyses de ses orientations stratégiques et aux programmes d'assistance aux pays et aux régions.**

La promotion d'un environnement durable (y compris, mais sans s'y limiter, la lutte contre le changement climatique) doit être l'axe central des orientations stratégiques du Groupe dans son action à l'appui d'une mondialisation durable et solidaire. Compte tenu du poids grandissant du secteur privé, des biens publics mondiaux et des empreintes écologiques internationales, les institutions du Groupe de la Banque mondiale doivent reformuler et actualiser ensemble la stratégie environnementale de 2001. Elles doivent envisager des approches à

moyen terme (de 5 à 10 ans) et à plus long terme (de 10 à 20 ans) au renforcement de la viabilité écologique au plan régional et national, et intégrer dans la mesure du possible des programmes de protection de l'environnement de court terme (3 à 5 ans) aux stratégies d'assistance aux pays et de partenariat dans les pays qui disposent de portefeuilles d'investissement appréciables, sont confrontés à de graves problèmes environnementaux, et dont l'empreinte carbone a des retombées mondiales. L'IFC doit, par l'intermédiaire de ses services consultatifs et de ses investissements, directs et au travers d'intermédiaires financiers, continuer de favoriser l'évolution du marché vers la durabilité et mettre l'accent sur les transferts et le développement de techniques de production propre, de rendement énergétique et de gestion durable de la chaîne d'approvisionnement.

- 2. Adopter des méthodes fondées sur l'intersectorialité et la concentration géographique dans son aide au secteur environnemental, et renforcer les compétences de ses services**

Le Groupe de la Banque doit aider ses clients à adopter des méthodes qui font intervenir plusieurs secteurs et se concentrent sur une zone géographique bien délimitée pour combattre les problèmes environnementaux. Il lui faut également améliorer les compétences techniques et opérationnelles des agents chargés de mettre en œuvre son aide en matière environnementale. Ses conseils et ses prêts doivent certes répondre à la demande de ses clients, mais il peut néanmoins adopter une

démarche volontariste en analysant les questions environnementales et en s'efforçant d'identifier des angles d'attaque stratégiques dans les pays confrontés à des problèmes substantiels sur ce plan.

### **3. Renforcer l'aptitude du Groupe à évaluer son aide au secteur de l'environnement et à surveiller et évaluer les retombées de ses interventions dans ce domaine.**

Le Groupe de la Banque doit affiner l'évaluation de la performance et des retombées environnementales de ses opérations. La Banque doit améliorer le suivi, l'évaluation et la notification des composantes et des résultats environnementaux de ses opérations de prêt au niveau des projets et du portefeuille. Si l'IFC évalue ses effets environnementaux et sociaux depuis 1996, et a récemment mis au point de nouveaux outils pour suivre et analyser les indicateurs de performance environnementaux, et si la MIGA a renforcé son évaluation et son suivi des résultats environnementaux et sociaux de ses projets, les deux institutions pourraient faire une plus grande place aux indicateurs de référence et de performance à des fins ultérieures de suivi et d'évaluation. L'IFC et la MIGA devraient également se soucier, au-delà des résultats de projets particuliers, des effets globaux et de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement des projets comportant des composantes environnementales importantes (projets pétroliers, gaziers, miniers, énergétiques ou agroindustriels dans les régions dotées d'une grande biodiversité), et les mesurer de manière plus approfondie.

Le Groupe doit définir et appliquer des méthodes permettant d'évaluer son impact sur l'environnement. En association avec des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il doit s'efforcer de quantifier les progrès accomplis dans la réalisation du septième objectif de développement du Millénaire, qui est déterminant pour la viabilité écologique, et dont le suivi n'est pas correctement assuré actuellement.

### **4. Améliorer la coordination entre la Banque, l'IFC et la MIGA, et entre le Groupe de la Banque et les partenaires extérieurs (publics et privés) dans le cadre de la mission environnementale du Groupe, et assurer une mise en œuvre efficace et harmonieuse des programmes à l'échelon des entreprises et des pays.**

La haute direction doit veiller, au niveau de la Banque mondiale, de l'IFC et de la MIGA, à assurer la cohérence et l'efficacité des opérations du Groupe dans ce domaine. Des mécanismes doivent être établis, au niveau de la haute direction, des régions et (le cas échéant) des pays, pour promouvoir et superviser la coordination et la collaboration intra-institutionnelle dans la conduite des stratégies (notamment, mais pas exclusivement, à celles concernant le changement climatique), politiques, et interventions liées à l'environnement, et pour en rendre compte. Des mesures particulières sont recommandées en ce qui concerne : 1) les stratégies de protection de l'environnement des entreprises ; 2) les composantes environnementales des stratégies d'aide aux pays et des

partenariats ; 3) le suivi et l'évaluation des interventions et des réalisations, et la communication d'informations les concernant ; et 4) l'évaluation des différentes approches appliquées à l'obligation de diligence environnementale pour les opérations de prêt, de prise de participation et de garantie. Par ailleurs, la consolidation des partenariats extérieurs avec les secteurs public et privé devrait être au centre de la stratégie environnementale actualisée du Groupe de la Banque mondiale. Des partenariats performants seront la clé de la réussite dans la lutte contre les problèmes environnementaux urgents auxquels est confrontée la planète.

# Déclaration du groupe consultatif

## Introduction

Le groupe consultatif extérieur, composé de Julia Marton-Lefevre<sup>1</sup> ; Bjorn Stigson<sup>2</sup> ; Christian Avérous<sup>3</sup> ; Yolanda Kakabadse<sup>4</sup> ; et Olav Kjørven<sup>5</sup>, s'est réuni le 2 mai 2008 au siège de la Banque mondiale pour examiner le projet de rapport de l'IEG, « Favoriser la viabilité environnementale : évaluation du bilan du Groupe de la Banque mondiale, 1990–2007 », et a rédigé dans la foulée la présente déclaration.

## Mission

Le groupe consultatif était chargé de déterminer si l'évaluation avait répondu aux questions qu'elle devait examiner, si ses conclusions et recommandations comportaient des lacunes et si les messages fondamentaux étaient efficacement communiqués.

## Conclusions générales

Globalement, le groupe consultatif a jugé que le rapport d'évaluation était de grande qualité et contenait de solides conclusions. Le groupe se rallie aux conclusions concernant les points suivants :

### ❖ *Intégration systématique des questions environnementales.*

Le Groupe de la Banque mondiale n'a pas encore suffisamment internalisé les problèmes environnementaux dans ses opérations et activités. En dépit de réalisations exceptionnelles partout dans le monde, malgré d'immenses accomplissements intellectuels et de nombreuses innovations stratégiques, et nonobstant des mesures de protection de l'environnement à la pointe du progrès, la priorité qu'il

accorde dans la pratique à l'objectif consistant à améliorer la viabilité environnementale du développement demeure faible. Le rapport apporte des éléments convaincants à l'appui de ce jugement, notamment le montant des financements consacrés à cet objectif, et l'absence d'intégration systématique d'une optique environnementale dans les différents instruments stratégiques et financiers. À titre d'exemple, la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Association internationale de développement) a trop souvent échoué à transférer efficacement, via les DSRP et les stratégies d'assistance aux pays, les aspects environnementaux du travail analytique effectué en amont à ses opérations de prêt en aval.

### ❖ *Intégrer des stratégies énergétiques et climatiques et déployer des technologies à faible intensité de carbone.*

Pour favoriser une croissance économique générale, les pays en développement devront effectuer des investissements substantiels dans l'infrastructure, dans le domaine de l'énergie notamment. Le Groupe de la Banque mondiale est exceptionnellement placé pour les aider à intégrer des stratégies énergétiques et climatiques à leurs plans nationaux de développement, et devrait développer son action dans ce domaine, en partenariat avec d'autres organismes. S'agissant des financements, le Groupe pourrait intensifier ses travaux en matière de définition et d'établissement de

mécanismes financiers, et développer les marchés du carbone afin de déployer des technologies à faible intensité de carbone pour les projets d'accès à l'énergie dans les pays en développement.

❖ ***Priorité à la gestion de l'environnement dans le cadre des investissements.***

Si les prêts de la Banque sont dans l'ensemble assujettis à des principes de sauvegarde visant à minimiser leurs effets préjudiciables pour l'environnement, rares sont ceux qui visent directement à renforcer la gestion environnementale, à promouvoir une croissance et des investissements respectueux de l'environnement par l'intermédiaire du secteur privé et en coopération avec lui, et à favoriser l'adoption de politiques à l'appui de la pérennité environnementale dans les secteurs fondamentaux tels que les transports, l'agriculture et l'énergie.

❖ ***Coordination des opérations en interne et instauration d'une dynamique avec les partenaires.***

Le Groupe de la Banque mondiale n'a pas suffisamment fait corps dans sa façon d'aborder les problèmes environnementaux stratégiques. Dans la plupart des cas, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Association internationale de développement, l'IFC et la MIGA ont travaillé séparément sur le créneau qu'elles estimaient leur être réservé « sur le marché ». Nous reconnaissons que leurs missions doivent effectivement demeurer distinctes et précisément définies, mais attendons d'elles qu'elles redoublent d'efforts pour identifier et exploiter conjointement les possibilités de synergie.

Le Groupe de la Banque mondiale doit adopter une perspective plus large, qui ne se limite pas à lui-même et à ses relations avec les pays clients, surtout lorsqu'il s'agit d'élaborer de nouvelles stratégies dans les domaines de l'environnement et du climat. L'évaluation reconnaît qu'un élargissement des partenariats s'impose, mais une réflexion plus approfondie est nécessaire. Le problème de la pérennité de l'environnement est à ce point réel que le Groupe ne peut, objectivement, s'y attaquer seul. Il doit envisager son travail en partenariat avec les Nations Unies, le secteur privé et la société civile sous un angle stratégique nouveau sur le plan qualitatif.

***Le groupe consultatif juge ces conclusions sur la politique et les opérations du Groupe de la Banque mondiale essentielles pour donner à celui-ci la capacité d'agir sur la durabilité de l'environnement et le développement, et recommande qu'elles soient de toute urgence prises en considération.***

Le groupe consultatif a par ailleurs estimé que l'évaluation ne traite pas convenablement certaines questions stratégiques. Il ne les énumérera pas intégralement ici ; néanmoins, les points suivants ont particulièrement attiré son attention :

- Présenter plus équitablement les questions relatives au projet et les questions d'ordre stratégique. L'évaluation a produit des données et des constats intéressants en ce qui concerne certains éléments stratégiques, mais ils sont éclipsés par l'importance donnée à l'analyse et aux résultats des projets et du portefeuille ;

- Fournir davantage de données pour définir si le Groupe tient compte des déterminants de la viabilité, et formuler des recommandations quant aux moyens de consolider sa stratégie et son approche.
- Effectuer une analyse approfondie de l'efficacité des politiques mises en œuvre par le Groupe en ce qui concerne les aspects de la viabilité écologique qui ont trait à l'égalité des sexes.
- Analyser les critères en fonction desquels le Groupe prend en premier lieu ses décisions d'investissement en vue d'atteindre des objectifs environnementaux plus larges.
- Examiner par quels moyens le Groupe établit son avantage comparatif en matière de programmation environnementale par rapport à d'autres intervenants / partenaires dans le domaine de l'environnement et du développement, notamment les banques de développement régionales, qui entretiennent des relations distinctes avec les autorités nationales de leurs régions, et avec les Nations Unies et les organisations non gouvernementales.
- Fournir une analyse qualitative suffisamment détaillée de l'ampleur et de la profondeur des consultations avec les parties intéressées et les partenaires et des avis exprimés.

***Le groupe consultatif recommande à l'IEG de redéfinir les orientations et la méthodologie des évaluations futures de manière à y intégrer ces facteurs de performance fondamentaux.***

### Recommandations particulières

Le groupe consultatif est conscient et reconnaissant de ce que, suite à sa réunion d'étude avec l'IEG, plusieurs de ses observations ont été prise en considération

et de ce que certaines ont été adaptées et intégrées au rapport d'évaluation. Il souhaite attirer l'attention sur quelques-uns de ces points :

- Le Groupe de la Banque mondiale doit intensifier ses efforts, avec d'autres partenaires, pour élaborer un argumentaire économique à l'appui d'une action environnementale vigoureuse, par exemple en démontrant systématiquement les effets bénéfiques des améliorations environnementales sur la santé. La rédaction d'un rapport suivant le modèle du rapport Stern, qui comparerait les effets économiques d'une action environnementale et ceux de l'inaction, doit être envisagée.
- Étant donné les évolutions décisives que le monde a connues dans le domaine environnemental au sens large ces dix dernières années, le Groupe a besoin d'une nouvelle politique environnementale visionnaire pour faire face aux besoins (connus) actuels et aux défis (en évolution) à venir. Cette politique doit aller au-delà de l'horizon utile des 10 à 20 ans et embrasser une perspective de 40 à 50 ans. Cet horizon temporel est le strict minimum nécessaire pour prendre en considération les effets des investissements effectués aujourd'hui sur l'ensemble d'un cycle de vie, dans les secteurs de l'électricité et des transports par exemple.
- Un redoublement des efforts récemment déployés s'impose pour renforcer les opérations axées sur l'environnement et l'application des mesures de sauvegarde environnementale de l'IFC de manière à garantir leur efficacité et leurs retombées. Le bilan de l'IFC à ce jour est mitigé.
- La MIGA doit améliorer l'application de ses mesures de sauvegarde

environnementale et adopter une approche plus volontariste pour donner à la protection de l'environnement une place majeure dans ses activités.

- Le Groupe doit encourager plus largement le transfert et l'application effective des technologies à faible intensité de carbone, et favoriser plus systématiquement le resserrement de la collaboration technique entre pays développés et pays en développement.
- Les petites et moyennes entreprises sont l'élément déterminant pour assurer une croissance économique durable et mettre un terme à la dégradation de l'environnement. Le Groupe doit prêter une plus grande attention à ce secteur et intensifier l'aide qu'il lui apporte, notamment par le renforcement de capacités dont il a grand besoin.
- Il ne suffit pas de déclarer que le Groupe de la Banque mondiale est une institution de savoir et d'apprentissage inégalable et unique en son genre, un groupe d'experts en connaissances appliquées. Le rôle de la Banque (et de l'ensemble du Groupe), en tant que banque du savoir, doit être plus vaste et consister à diffuser, élargir et tester ce savoir, en association avec ses partenaires. Le rapport n'a pas grand-chose à dire quant à l'influence du savoir et de l'apprentissage dans le domaine de l'environnement.

***Le groupe consultatif recommande au Groupe de la Banque mondiale de donner de toute urgence une place prioritaire aux éléments énumérés ci-dessus dans sa réflexion, son action et son évaluation stratégiques.***

## **Conclusion : Une optique tournée vers l'avenir**

Le groupe consultatif est fermement d'avis que le Groupe de la Banque mondiale doit interpréter les conclusions et recommandations de cette évaluation dans le contexte des réalités environnementales, économiques et politiques. Plusieurs problèmes relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles appellent aujourd'hui l'attention des chefs d'États et de gouvernements, ainsi que de macroéconomistes et d'économistes du développement. Le cadre relatif au changement climatique qui va bientôt être établi et l'éventail de financements et de dispositifs associés à l'évolution climatique, de même que les efforts visant à rassembler les différents programmes forestiers de la Banque, offrent un cadre idéal pour définir des priorités conceptuelles et stratégiques claires en matière de viabilité de l'environnement pour le Groupe. Le Président, M. Zoellick, a souligné que le moment est venu de transformer l'approche du Groupe au développement. Nous souscrivons à cet avis.

Dans ces circonstances, le groupe consultatif souhaite mettre en évidence quatre domaines d'importance stratégique qui influenceront véritablement sur l'établissement de priorités politiques et opérationnelles dans le cadre de la promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté :

- Le passage à une économie à faible intensité de carbone, associé au développement de l'accès à des énergies propres et abordables pour les pauvres.
- La préservation de la biodiversité, conjuguée à l'amélioration des moyens de subsistance en zones rurales.

- L'amélioration de la productivité des ressources.
- La protection des ressources en eau, associée au développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Le défi mondial de l'environnement est sans précédent et appelle la collaboration de nombreux partenaires au développement, dont le système des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, les banques de développement régionales, les bailleurs de fonds bilatéraux, le secteur privé, les instituts de recherche et la société civile. Les partenariats sont la condition *sine qua non* à la mise en œuvre fructueuse d'une conception novatrice du développement écologiquement viable. Le Groupe consultatif estime que le partenariat avec les pays clients demeure central, mais que la pérennité de l'environnement est un enjeu qui dépasse les frontières de cette seule relation. Des partenariats beaucoup plus systématiques et plus solides doivent être forgés, qui mobiliseront tout le spectre des intervenants et parties concernées. Nous citerons tout particulièrement les suivants :

- **Les Nations Unies.** Ces dernières décennies, aucun effort concerté n'a véritablement été déployé pour définir et instaurer une approche complémentaire et solidaire des rôles et responsabilités du Groupe de la Banque mondiale et des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. L'heure est venue de changer les choses. Le Groupe et les principaux organismes des Nations Unies devraient définir une méthode pratique et pragmatique pour aller de l'avant et d'offrir aux pays partenaires un appui plus efficace et stratégique. La crise environnementale qui se dessine exige une réponse multilatérale

vigoureuse et concertée. Les pays et les populations ne méritent rien de moins.

- **Banques de développement.** Le Groupe de la Banque doit forger des relations plus stratégiques avec les banques multilatérales et bilatérales de développement, et faire fond de leurs relations particulières avec les parties concernées et les intervenants locaux pour apporter un appui coordonné aux principaux programmes environnementaux. La nouvelle approche de partenariat adoptée pour la conception et la mise en œuvre des nouveaux fonds d'investissement climatique pourrait servir de modèle à d'autres opérations financées par le Groupe de la Banque et les banques multilatérales de développement à l'appui de la viabilité écologique.
- **Le secteur privé.** L'importance du secteur privé ne saurait être exagérée. Le Groupe de la Banque doit examiner de près sa façon de travailler avec lui, et les signaux qu'il lui envoie quant à son intérêt pour la pérennité de l'environnement et aux possibilités et aux enjeux associés aux actions en sa faveur. Les perspectives de partenariat avec des entreprises et des groupes d'entreprises, à tous les niveaux, sont vastes. Il est indispensable d'adopter une approche véritablement stratégique et exigeante, de même que de travailler de manière plus intégrée au niveau du Groupe. Le groupe consultatif partage pleinement l'avis de l'évaluation quant à la nécessité d'élaborer une approche beaucoup plus stratégique à la transformation du marché pour favoriser la viabilité écologique (y compris le passage à une économie à faible intensité de carbone), ce qui appelle des opérations coordonnées avec le secteur public comme avec le secteur privé.
- **Organismes de la société civile.** Un partenariat stratégique avec les

organismes et les réseaux de la société civile peut fortement accentuer la portée, l'efficacité et la légitimité des opérations du Groupe de la Banque. Beaucoup d'organismes de la société civile disposent de capacités techniques plus solides que les organismes publics, et sont en mesure de réagir rapidement à des besoins immédiats. Quoique travaillant à l'échelon local ou national, bon nombre d'entre eux sont membres actifs de réseaux qui regroupent des organismes de même nature partout dans le monde, produisant et échangeant des informations, des expériences et des enseignements.

- **La communauté scientifique.** L'évaluation ne précise pas dans quelle mesure le Groupe de la Banque a collaboré avec la communauté scientifique ou fait appel à ses connaissances. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'une gestion et de réseaux modernes du savoir au sein de l'institution, il est difficile de déterminer si le Groupe a réussi à mobiliser le savoir scientifique pour mettre au point des méthodes « d'avant-garde ». Il devrait étudier les moyens d'y parvenir au mieux à l'avenir, notamment par le rétablissement du poste de responsable de la science environnementale.

À l'heure où la communauté internationale donne priorité à l'urgence nécessaire de relever les défis environnementaux mondiaux et locaux, on peut espérer que de vastes ressources seront mises à disposition pour trouver des solutions à ces problèmes. L'apport de nouvelles ressources ne suffit cependant pas. Le Groupe de la Banque doit les compléter par une réorientation fondamentale de sa culture d'entreprise en intégrant pleinement la viabilité de

l'environnement à sa mission de développement.

L'évaluation du rapport offre au Groupe une excellente base et l'occasion de définir une nouvelle ligne de conduite, à la hauteur des enjeux les plus pressants de notre époque.

Le groupe consultatif attend avec un vif intérêt les décisions des organes directeurs.

# Glossaire

<b>Adaptation</b>	Mesures adoptées par les sociétés et les particuliers pour s'adapter aux effets négatifs sur l'environnement, escomptés ou réels, du changement climatique notamment.
<b>Biodiversité</b>	Abréviation de l'expression « diversité biologique ». Désigne la richesse des écosystèmes présents dans la biosphère, des espèces à l'intérieur des écosystèmes, et des informations génétiques au sein des populations.
<b>Crédits d'émissions de carbone</b>	Instrument financier qui représente une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'il existe six catégories essentielles de gaz à effet de serre, les crédits carbone sont mesurés en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> e). Un crédit représente une réduction d'une tonne de dioxyde de carbone, ou d'une quantité équivalente d'un autre gaz à effet de serre.
<b>Catégorie A (projets)</b>	Projets susceptibles d'avoir des impacts négatifs environnementaux ou sociaux substantiels, divers, irréversibles ou sans précédent
<b>Catégorie B (projets)</b>	Projets susceptibles d'avoir des impacts négatifs environnementaux ou sociaux limités, peu nombreux, localisés, en grande partie réversibles, et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
<b>Chlorofluorocarbones (CFC)</b>	Famille de corps chimiques inertes, non toxiques et aisément liquéfiés utilisés dans les circuits des réfrigérateurs et climatiseurs, aux fins d'emballage et d'isolation, comme solvants et comme propergols dans les bombes aérosols. Les CFC n'étant pas détruits dans la basse atmosphère, ils montent vers la haute atmosphère où leurs composants chlorés détruisent l'ozone.
<b>Société civile</b>	L'ensemble des organisations et institutions citoyennes et sociales bénévoles qui constituent l'assise d'une société active, par opposition aux structures réglementées d'un État (indépendamment de son régime politique) et aux institutions commerciales.
<b>Changement climatique</b>	L'évolution du climat qui est imputée, directement

	ou indirectement, à l'activité humaine et modifie la composition de l'atmosphère mondiale, et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables.
<b>Écologie</b>	Les relations des être vivants entre eux et avec leur environnement, ou l'étude de ces relations.
<b>Écosystème</b>	Le système d'interaction d'une communauté biologique et des éléments non vivants du milieu où elle vit.
<b>Efficacité</b>	La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été réalisés, ou devraient être réalisés, en tenant compte de leur importance relative.
<b>Émission</b>	Pollution rejetée dans l'atmosphère par les cheminées et autres événements, par les zones commerciales ou industrielles, les cheminées résidentielles et des échappements des véhicules motorisés, des locomotives ou des aéronefs.
<b>Environnement</b>	L'ensemble des conditions extérieures qui influent sur la vie, le développement et la survie d'un organisme.
<b>Effets environnementaux et sociaux</b>	Un indicateur utilisé par l'IEG dans le cadre de ses évaluations des résultats en matière de développement. Il couvre : 1) les résultats du projet en termes de respect des critères environnementaux de l'IFC et 2) les retombées effectives du projet sur l'environnement, notamment les volumes de pollution ; la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ; et, dans un contexte plus large, les aspects sociaux, culturels et sanitaires à l'échelon des communautés, ainsi que les conditions de travail et la santé et la sécurité de la main d'œuvre.
<b>Aspect environnemental</b>	Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptibles d'interactions avec l'environnement.
<b>Évaluation environnementale</b>	Exercice dont l'ampleur, la profondeur, et la méthode d'analyse sont fonction du projet proposé. Une évaluation environnementale mesure les risques et impacts environnementaux qu'un projet peut avoir dans son domaine d'influence et définit les moyens d'améliorer sa conception et son application par la prévention, la minimisation,

	l'atténuation ou la réparation de ses effets préjudiciables à l'environnement et par le renforcement de ses retombées favorables.
<b>Empreinte écologique</b>	Mesure de la pression qu'exerce l'être humain sur les écosystèmes et les ressources naturelles.
<b>Incidence sur l'environnement</b>	Toute modification, préjudiciable ou bénéfique, à l'environnement résultant en totalité ou en partie des aspects environnementaux d'un organisme (tels que définis dans la norme ISO 14001).
<b>Intégration systématique des questions environnementales</b>	L'intégration des questions environnementales dans les interventions macroéconomiques et sectorielles.
<b>Plan d'aménagement environnemental (PAE)</b>	Constitue une synthèse de toutes les mesures d'atténuation et de suivi proposées ; il fixe des délais précis, attribue les responsabilités et définit les activités consécutives. Le PAE est l'un des produits les plus importants de l'exercice d'évaluation environnementale.
<b>Système de gestion environnementale</b>	Composante d'un système de gestion d'un organisme qui sert à élaborer et à exécuter sa politique environnementale et à gérer ses aspects environnementaux.
<b>Objectif environnemental</b>	Objectif environnemental global, compatible avec la politique environnementale que s'est fixée un organisme.
<b>Résultats en matière d'environnement</b>	Résultats mesurables de la gestion assurée par un organisme de ses aspects environnementaux.
<b>Critères de résultats en matière d'environnement</b>	Objectif, cible ou tout autre résultat environnemental visé établi par la direction de l'organisme et utilisé aux fins de l'évaluation des résultats en matière d'environnement.
<b>Évaluation des risques pour l'environnement</b>	Évaluation des risques pour l'environnement associés à une intervention particulière
<b>Évaluation de la performance environnementale</b>	Exercice visant à faciliter les décisions de la direction d'un organisme en matière de performance environnementale par le choix d'indicateurs, la collecte et l'analyse de données, l'évaluation d'informations à l'aune de critères de performance environnementale, la notification et la communication, des examens périodiques du processus et des améliorations (ISO 14031)

**Infrastructure d'assainissement de l'environnement**

Infrastructure (station d'épuration des eaux usées ou décharge contrôlée par exemple) conçue, en partie, pour améliorer la qualité de l'environnement, bien que sa finalité soit de protéger la santé et le bien-être humain.

**Viabilité environnementale**

Veiller à ce que la productivité globale du capital humain et physique cumulés résultant d'interventions en matière de développement fasse plus que compenser la perte ou la dégradation, directes ou indirectes, de l'environnement. L'objectif 7 des objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies y fait spécifiquement allusion lorsqu'il évoque l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et l'inversion de la perte des ressources environnementales.

**Principes d'Équateur**

Un indicateur du secteur financier pour déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cadre du financement d'un projet.

**Externalités**

Coûts ou bénéfices non internalisés résultant des activités d'un agent économique qui influent sur le bien-être des autres. Elles peuvent être positives ou négatives. La pollution et d'autres formes de dégradation de l'environnement sont fréquemment citées comme exemples d'externalités négatives.

**Intermédiaire financier**

Institution qui assure une intermédiation financière entre deux parties au moins.

**Gaz à effet de serre**

Gaz présents dans l'atmosphère qui réduisent la perte de chaleur vers l'espace et participent ainsi, via l'effet de serre, à la hausse des températures mondiales. Les gaz à effet de serre (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, ozone et chlorofluorocarbones) influent sur la température de la Terre.

**Déchets dangereux**

Produits dérivés de la société pouvant présenter un danger substantiel ou potentiel pour la santé humaine ou l'environnement s'ils sont mal gérés. Les substances classées dans cette catégorie possèdent au moins l'une des quatre caractéristiques suivantes : inflammabilité, corrosivité, réactivité ou toxicité, ou figurent sur des listes spéciales.

<b>Peuples autochtones</b>	Collectivement, les membres de cultures ayant des liens historiques, ancestraux, spirituels et fonctionnels avec le territoire sur lequel et dont ils vivent. Dans l'usage populaire, les peuples indigènes se distinguent des membres de cultures dont les liens avec le territoire sur lequel ils vivent se limitent à la période historique.
<b>ISO (Organisation internationale de normalisation) 14001</b>	La série de normes ISO-14000 spécifient les normes d'un système de gestion environnementale, lesquelles peuvent être intégrées à d'autres normes de gestion pour aider les organismes à atteindre leurs objectifs environnementaux et économiques.
<b>ISO 14031</b>	Norme ISO : Évaluation de la performance – Lignes directrices.
<b>Atténuation</b>	Mesures prises pour réduire les effets négatifs sur l'environnement.
<b>Gestion des ressources naturelles</b>	Intervention humaine visant à guider l'utilisation des ressources naturelles renouvelables telles l'eau, les sols et les forêts.
<b>Substances appauvrissant la couche d'ozone</b>	Composés chimiques fabriqués par l'homme qui réduisent la couche protectrice d'ozone dans l'atmosphère terrestre. Le Protocole de Montréal, administré par les Nations Unies, gère la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone qui doivent faire l'objet d'une limitation, d'une réduction ou d'une élimination progressive.
<b>Normes de performance</b>	Les huit normes de performance établissent les obligations que le client doit respecter dans le cadre des projets financés par l'IFC.
<b>Prévention</b>	Mesures adoptées pour minimiser le rejet de déchets dans l'environnement.
<b>Principes de sauvegarde</b>	Politiques expressément conçues pour vérifier que les effets environnementaux (et sociaux) des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale sont pris en considération durant l'évaluation préalable et la préparation. Les principes de sauvegarde portent sur l'évaluation environnementale, les habitats naturels, la lutte antiparasitaire, les populations autochtones, le patrimoine culturel, la réinstallation involontaire, les forêts, la sécurité des barrages, les voies d'eau internationales et les zones en litige.

**Gestion prudente**

Gestion responsable de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables dans le but d'assurer leur viabilité.

**Développement durable**

Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire à leurs propres besoins.

**Eaux usées**

Eaux usées ou résiduaires d'origine domestique, communautaire, agricole ou industrielle contenant des matières dissoutes ou suspendues.

**Bassin versant**

Zone drainée par un cours d'eau, y compris le cours d'eau en question.